

- Nom du client : LUCHIES TOM
- Adresse desservie : LIEU DIT CAZES
SERIGNAC

[Message](#)

30016088 528250715745 528

LUCHIES TOM
2 PLACE DE LA MAIRIE
46700 FLORESSAS

[Contacts](#)

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 04
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 06
-  TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
5 av Georges Leygues 47500 FUMEL
Mardi et vendredi de 9h à 12h, 13h30 à 16h30

Votre facture du 20 janvier 2025

Montant à payer au plus tard le 04 février 2025 : 51,87 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable	51,87
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA LEMANCE	
Total facture	51,87
Net à payer	51,87

[détail au verso](#)

Duplicata

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR86ZZZ003506
RUM : TIP55207623000000000528250715745

Date et Lieu Signature

LUCHIES TOM
2 PLACE DE LA MAIRIE
46700 FLORESSAS

Montant : 51,87 €
Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 0050999640
Facture : 528250715745

TIP S€PA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

762800010684 LUCHIES TOM

552076000487 00230000000000528250715745629108

5187

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
LIEU DIT CAZES SERIGNAC	0 m³	597406	015 mm					
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						49,17		51,87
Abonnement						49,17		51,87
Part Syndicale		1er semestre 2025				27,34	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2025				21,83	5,50	
		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 2,70 €		Total facture TTC : 51,87 €		
		HT soumis à TVA : 49,17 €		TVA sur les débits : 2,70 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



EPE5320023528250715745000051870N

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.